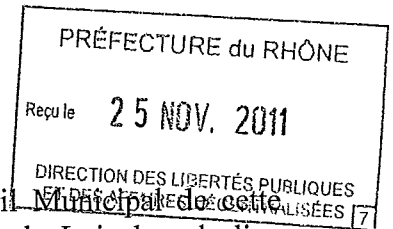


**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CYR SUR LE RHONE**

Séance du 14 novembre 2011



L'an deux mil onze, le quatorze novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur RIVOIRON Georges, Maire de la Commune.

Nombre de conseillers :

- Afférents au Conseil Municipal : **15**
- En exercice : **15**
- Qui ont pris part à la délibération : **14**
- Pour : **14**

Date de la convocation : 07 novembre 2011

Membres présents : RIVOIRON - PERROT-BERTON - VAUDAINE - VAAST - MONTMEAS - RECORIS - DE MARIA - BRECHARD - ROUBIN - SOY SCHNEIDER - RODDE - MONTEL - AVALLET

Absents : CURIE

Secrétaire : PERROT-BERTON

**TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE (TA)
DEL 36/2011**

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe, la Taxe d'Aménagement communale remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5%.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Le Maire,
G.RIVOIRON